



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2017-245 spécial

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFECTURE DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Arrêté fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région
Hauts-de-France
Secrétariat général
pour les affaires
régionales

Plate-forme régionale
d'appui juridique

Arrêté fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4134 – 1 à R 4134 – 7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux;

Vu la circulaire interministérielle du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des CESER de 2018 ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les organismes, institutions, groupements, associations ou syndicats désignés ci-après sont appelés à pourvoir les 170 sièges du Conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France

Rubrique	Attribution	Nombre de sièges	Mode de désignation
Organes consulaires	Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France dont un représentant des ports maritimes au sein de la CCI	8	Par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France dont un siège pour NORLINK PORTS
	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	5	Par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France
	Chambre d'agriculture de région	2	Par la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	1	Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
Employeurs et entrepreneurs	Mouvement des entreprises de France	12	Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) dont un siège pour le centre des jeunes dirigeants
	Confédération des petites et moyennes entreprises	4	Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Nord-Pas-de-Calais et Picardie
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	2	Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA Hauts-de-France)
	Union régionale des sociétés coopératives de production	1	Par l'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP Hauts-de-France)
	Jeune chambre économique des Hauts-de-France	1	Par la Jeune chambre économique des Hauts-de-France
	Union des entreprises de proximité (U2P)	4	Par l'Union des entreprises de proximité des Hauts-de-France
	Pêche maritime en Hauts-de-France	1	Par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
	Union des professions libérales (UNAPL)	4	Par l'Union des professions libérales Nord-Pas-de-Calais et Picardie
	Coordination rurale	1	Par la coordination rurale des Hauts-de-France
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)	1	Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire Hauts-de-France
	Coordination nationale des indépendants et fédération de particuliers employeurs	1	Par accord entre la Coordination nationale des indépendants et la Fédération de particuliers employeurs de France
Chambre nationale des professions libérales	1	Par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	
Infrastructures	Entreprises publiques	2	Par accord entre Voies Navigables de France, La Poste, SNCF, ENGIE, Électricité de France, Réseau de transport d'énergie et ENEDIS
Nouveaux entrepreneurs	Centre des jeunes agriculteurs	1	Par le Centre des jeunes agriculteurs des Hauts-de-France
	Centre des jeunes dirigeants d'entreprises	2	Par le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises des Hauts-de-France

2ème collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés (54 membres)

Nombre de sièges	Attribution
15	Comité régional CGT
13	Union régionale CFDT
11	Union régionale FO
5	Union régionale CFTC
3	Union régionale CFE-CGC
3	Union régionale UNSA
2	Union syndicale Solidaire
1	FSU
1	FA-FP
54	

3ème collège : Représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région (54 membres)

Pôle	Attribution	Nombre de sièges	Mode de désignation
Recherche, innovation, enseignement supérieur	Universités	4	Par accord entre la communauté d'université et d'établissements et les établissements d'enseignement supérieur de Picardie UPJV et UTC
	Grandes écoles	1	Par la Confédération régionale des grandes écoles
	Recherche et technologie	4	Par accord entre la société des ingénieurs et scientifiques de France (IESF Nord-Pas-de-Calais et Picardie), le CNRS, IFREMER, INRA, INRIA, INERIS, IFSTTAR, INSERM, ONERA, l'institut Pasteur de Lille, le CETIM, l'IFTH, l'ADRIANOR, le CREPIM, la plate forme nouvelle vague et le C3T
	Pôles de compétitivité de la région	1	Par accord entre les 8 pôles de compétitivité de la région

Santé, protection, action sociale et insertion	Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux	1	Par l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
	Hospitalisation publique	1	Par la Fédération hospitalière de France
	Protection sociale	1	Par accord entre les caisses d'allocations familiales, la caisse d'assurance retraite et de la santé du travail (CARSAT), l'association Humanis et les caisses d'assurance maladie
	Centres sociaux et organismes caritatifs	2	Par accord entre l'Association Aide à Toute Détresse quart monde, le Centre régional d'étude d'action et d'information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI), l'union régionale des centres sociaux, l'union nationale des centres communaux d'action sociale, l'Armée du Salut, le Secours populaire français, la Croix Rouge, les Restaurants du cœur, Emmaüs, l'association d'action éducative et sociale, la délégation ADESSA domicile et le Secours catholique.
	Insertion professionnelle et formation	2	Par accord entre la Fédération des acteurs de la solidarité (FARS Hauts-de-France), l'association d'aide aux travailleurs migrants (ARELI), l'union régionale de l'insertion par l'activité économique (URIAE), la fédération nationale de l'économie sociale et solidaire (COORACE), l'union régionale des organismes de formation économie sociale éducation permanente (AROFESSEP), l'association régionale des élus pour la formation, l'insertion et l'emploi (AREFIE), l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et le groupement régional d'insertion par l'économie Picardie.
Économie sociale et solidaire	Économie sociale et solidaire	1	Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) des Hauts-de-France
	Mutualité	2	Par accord entre la Mutualité française, la mutualité de la fonction publique (MFP) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
	Réseau bancaire mutualiste	1	Par accord entre le Crédit Mutuel Nord Europe, le Crédit Agricole Nord de France, le Crédit Agricole Brie-Picardie, la Caisse d'Épargne Hauts-de-France et la Banque Populaire du Nord

Cadre de vie	Logement	2	Par accord entre l'Union régionale de l'habitat Hauts-de-France, Action logement, la Confédération générale du logement, Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) et l'Union régionale des propriétaires immobiliers.
	Sport	1	Par le comité régional olympique et sportif (Nord-Pas-de-Calais et Picardie)
	Tourisme	2	Par accord entre le comité régional du tourisme des Hauts-de-France, la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative, l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES), l'union nationale des associations de tourisme et Nord France Convention Bureau.
	Culture	1	Par l'association des conservateurs des musées Hauts-de-France
		1	Par accord entre le syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, Culture Commune (Loos en Gohelle), Le manège (Maubeuge), la Maison de la Culture d'Amiens, Le Channel (Calais), Le Tandem (Arras-Douai), Le Bateau Feu (Dunkerque), Le Phénix (Valenciennes), la Rose des Vents (Villeneuve d'Ascq), le Théâtre du Nord (Lille), la Comédie de Béthune et le syndicat national des scènes publiques.
		1	Par le centre régional du livre et de la lecture Nord-Pas-de-Calais et Picardie
		1	Par Pictanovo
	Organisations de consommateurs	2	Par accord entre l'Union régionale des organisations de consommateurs (UROC Hauts-de-France), l'Union des fédérations de consommateurs (UFC Que Choisir Hauts-de-France), l'association CYPRES et la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT Hauts-de-France).

Environnement	Associations de protection de l'environnement	3	Par accord entre Nord Nature Environnement, la Maison de l'Environnement et des Solidarités (MRES), l'Union régionale des centres permanents des initiatives pour l'environnement (URCPIE) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).
		1	Par accord entre les conservatoires des espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie
	Gestion cynégétique	2	Par accord entre la Fédération nationale des chasseurs de France et la Fédération nationale de la pêche en France
	Personnes choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable	3	Désignées par le représentant de l'État dans la région
Famille et solidarités	Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire	3	Par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)
	Handicap	1	Par accord entre l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales (URAPEI) et de l'Association des paralysés de France (APF)
	Associations familiales	2	Par l'Union régionale des associations familiales (URAF)
	Droit des femmes et égalité	1	Par l'Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles
	Associations de parents d'élèves	2	Par accord entre l'Union académique des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (APEEP), la Fédération des conseils de parents d'élèves et l'Association régionale des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEEL)
	Associations et syndicats étudiants	1	Par l'Union nationale des étudiants de France (UNEF)
		1	Par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)
	Union régionale de générations-mouvement des aînés ruraux Hauts-de-France	1	Par l'Union régionale de générations-mouvement les aînés ruraux Hauts-de-France
Mouvement associatif	1	Par le Mouvement associatif des Hauts-de-France	

4ème collège : Personnes qui, en raison de leur qualité ou de leur activité, concourent au développement de la région.

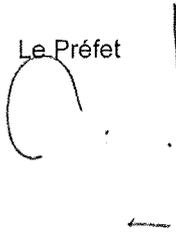
Nombre de sièges	Mode de désignation
8	Désignées par le représentant de l'État dans la région.

Article 2 – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

10 NOV. 2017

Le Préfet



Conformément aux dispositions des articles R 421.-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.